



« Si donc quelqu'un est
dans le Christ, il est une
créature nouvelle. »

2 Co 5, 17

Diversité
de la grâce

Michael S. Sherwin, o.p.

automne 2019

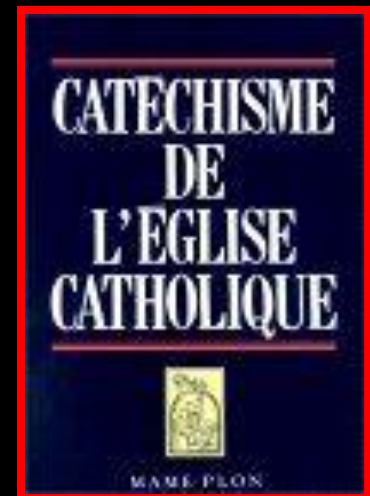
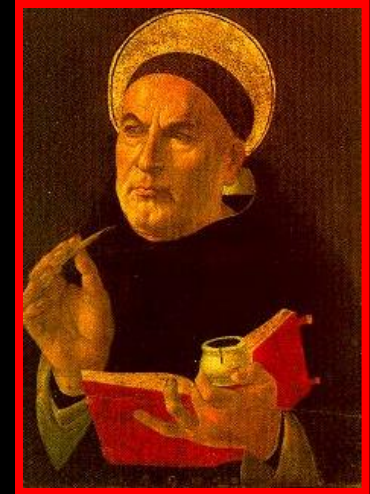
lundi 10h - 12h

mardi 11h - 12h

La grâce habituelle et la grâce actuelle

- La distinction:

- « Nous l'avons dit plus haut (ST I-II 110 . 2), la grâce peut s'entendre en deux sens : soit comme un secours divin (*divinum auxilium*) par lequel Dieu nous meut à bien vouloir et à bien agir, soit comme un don habituel divinement infusé en nous. » ST I-II 111 . 2
- « On distinguera la *grâce habituelle* disposition permanent à vivre et à agir selon l'appel divin, et les *grâces actuelles* qui désignent les interventions divines soit à l'origine de la conversion soit au cours de l'œuvre de la sanctification. » CEC 2000



La grâce habituelle et la grâce actuelle

- La grâce habituelle :

« Moi, je suis la vigne, et vous, les sarments. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure, celui-là porte beaucoup de fruit, car, en dehors de moi, vous ne pouvez rien faire. » Jn 15, 5

- La grâce sanctifiante ou déifiante; la grâce qui rend agréable à Dieu (*gratia gratum faciens*) (voir ST I-II 111.5); l'état de la grâce

- « La grâce sanctifiante est un don habituel, une disposition stable et surnaturelle perfectionnant l'âme même pour la rendre capable de vivre avec Dieu, d'agir par son amour. » CEC 2000
- La grâce qui rend agréable à Dieu « unit l'homme à Dieu. » ST I-II 111 . 1
- « La grâce qui rend agréable à Dieu ordonne immédiatement l'homme à l'union avec la fin ultime. » ST I-II 111 . 5

- La grâce actuelle :

- Le secours divin (*auxilium divinum*)

- Qui nous meut à la conversion
- Qui nous meut aux actes de foi, espérance et charité



La grâce opérante et La grâce coopérante

- La grâce opérante
 - Ce terme met l'accent sur l'action de Dieu en tant qu'antérieur à notre libre choix (libre arbitre)
- La grâce coopérante
 - Ce terme met l'accent sur l'action de Dieu en tant que présente et animant nos libres choix

ST I-II 111.2



La grâce opérante et La grâce coopérante

- La grâce opérante
 - « Quand notre esprit est mû sans se mouvoir lui-même, Dieu étant le seul moteur, l'opération doit être attribuée à Dieu, et en ce sens on parlera de grâce opérante. »
- La grâce coopérante
 - « S'il s'agit d'une œuvre où notre esprit est à la fois moteur et mobile, l'opération ne devra pas seulement être attribuée à Dieu, mais aussi à l'âme ; on parlera alors de grâce coopérante. »

ST I-II 111.2



La grâce opérante en tant que actuelle et habituelle

- La grâce opérante

- En tant que la grâce actuelle

- Le secours divin qui meut l'acte intérieur de la volonté

- 1) La conversion du mal ou bien

- 2) Les actes intérieurs de la volonté postérieurs à la conversion: vouloir, intention, jouissance

- En tant que la grâce habituelle (la grâce sanctifiante)

- La grâce habituelle en tant que principe qui guérit l'âme, la justifie et la rend agréable à Dieu



La grâce coopérante en tant que actuelle et habituelle

- La grâce coopérante
 - En tant que la grâce actuelle
 - Le secours divin qui meut l'acte extérieur
 - Qui affermit la volonté intérieurement pour qu'elle le veuille jusqu'au bout
 - Qui rend la volonté réalisatrice extérieurement
 - En tant que la grâce habituelle (la grâce sanctifiante)
 - La grâce habituelle en tant que principe de l'acte méritoire

La grâce opérante et La grâce coopérante



- « Dieu, par sa coopération, achève en nous ce qu'il commence par son opération; car il commence en faisant en sorte, par son opération, que nous voulions; il achève, en coopérant avec nos vouloirs déjà commencés. » S. Augustin *De grat. et lib. arb.* 17 (PL 44, 901)
- « Dieu opère pour que nous voulions, et quand nous voulons, Dieu coopère avec nous pour que nous achevions. » S. Augustin *Ibid.*
- « Celui qui t'a créé sans toi ne te justifiera pas sans toi. »
S. Augustin *Serm. ad Pop.* 169, 11 (PL 38, 923)
- « La même grâce est à la fois opérante et coopérante, mais elle se diversifie par ses effets. » S. Thomas d'Aquin ST I-II 111 . 2 ad 4

La grâce opérante et La grâce coopérante



Acte intérieur de
la volonté

Grâce opérante

Grâces actuelles qui nous
amènent à la conversion

Grâce habituelle

Grâce
opérante
en tant que
principe qui
guérit l'âme,
la justifie
et la rend
agréable
à Dieu

Grâce
coopérante
en tant que
principe de
l'acte
méritoire

Acte intérieur de
la volonté

Grâce opérante
Secours divin qui meut
l'acte intérieur
de la volonté

Grâces actuelles qui sous-tendent ou
animent nos actes post-conversionnels

Acte extérieur

Grâce coopérante
Secours divin qui anime
de l'acte extérieur
commandé par la volonté



La grâce prévenante et La grâce subséquente

- La grâce produit en nous cinq effets dans l'ordre suivant :
 - Elle guérit l'âme
 - Elle lui fait vouloir le bien
 - Elle le lui fait accomplir efficacement
 - Elle la fait persévérer dans le bien
 - Elle la fait parvenir à la gloire

ST I-II 111.3



La grâce prévenante et La grâce subséquente



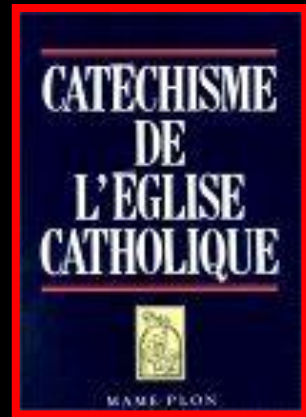
- La grâce (voir ST I-II 111 . 3)
 - considérée comme produisant en nous le premier effet, est, au regard du deuxième effet, appelée **prévenante**;
 - et, considérée comme produisant le deuxième effet, on l'appellera, par rapport au premier, **subséquente**.
- Comme un de ses effets peut être antérieur à l'un et postérieur à l'autre, la grâce pourra également être regardée comme prévenante ou subséquente à propos du même effet selon qu'on le compare aux autres.

La grâce habituelle et la grâce gratuite

- Le principe qui sous-tend cette distinction
 - Toute grâce est gratuite, mais toute grâce n'est pas habituelle
- La distinction:
 - La grâce habituelle (*gratia gratum faciens*)
 - Une grâce pour nous
 - une grâce qui nous rend saint et qui nous fait les amis de Dieu
 - Une grâce donnée pour la propre justification de l'homme lui-même
 - La grâce gratuitement donnée (*gratia gratis data*)
 - Une grâce pour les autres
 - Une grâce par laquelle nous coopérons à l'action de Dieu de faire les autres devenir saints et les amis de Dieu
 - Une grâce donnée pour que l'homme coopère à la justification des autres
 - Elles sont des grâces qui le font de l'extérieur par enseignement ou persuasion

La grâce gratuite (charismes)

« La grâce comprend aussi les dons que l'Esprit nous accorde pour nous associer à son œuvre, pour nous rendre capables de collaborer au salut des autres et à la croissance du Corps du Christ, l'Église. Ce sont les *grâces sacramentelles*, dons propres aux différents sacrements. Ce sont en outre les *grâces spéciales* appelés aussi '*charismes*'. . . Quel que soit leur caractère, elles ont pour but le bien commun de l'Église. » CEC 2003



La grâce gratuite (charismes)



- Les grâces gratuitement donnée selon S. Paul (1 Co 12, 8)

- « A l'un, c'est une parole de sagesse qui est donnée par l'Esprit, à tel autre une parole de science selon le même Esprit, à un autre la foi dans ce même Esprit, à tel autre le don de guérir, à tel autre le pouvoir d'opérer des miracles, à tel autre la prophétie, à tel autre le discernement des esprits; à un autre la diversité des langues, à tel autre le don de les interpréter. »
- Les grâces gratuitement donnée comprend tout ce dont l'homme a besoin pour instruire les autres dans les choses divines qui dépassent la raison: à cette fin, trois conditions sont requises :

- Les trois choses dont on a besoin pour pouvoir instruire les autres dans les choses divines :

La grâce gratuite

1. Pleine connaissance des choses divines

- Foi : certitude parfaite des principes de cette science : certitude des réalités invisibles
- Discours de sagesse : connaissance des principales conclusions de cette science : connaissance des vérités divine
- Discours de science : capacité de montrer les causes à travers les effets : connaissance des choses humaines

2. Pouvoir de confirmer ou prouver ce qu'il dit

- Don de guérir : miracles pour rendre la santé au corps
- Pouvoir d'opérer des miracles : miracles seulement pour manifester la puissance divine
- Prophétie : révéler que Dieu seul connaît : le futur
- Discernement des esprits : révéler que Dieu seul connaît : les secrets des coeurs

3. Pouvoir d'exprimer correctement à ses auditeurs le contenu de sa pensée

- Don des langues : avoir l'idiome employé pour se faire comprendre
- Don d'interprétation des langues : connaître la signification à attribuer aux paroles proférées.

L'inhabitation de la trinité dans l'âme

- « Il y a en effet pour Dieu une manière commune d'exister en toutes choses:
 - par son essence, sa puissance et sa présence; il y est ainsi comme la Cause dans les effets qui participent de sa bonté. Mais, au-dessus de ce mode commun,
 - il y a un mode spécial qui est propre à la créature raisonnable: on dit que Dieu existe en celle-ci comme le connu dans le connaissant et l'aimé dans l'aimant.
- Et parce qu'en le connaissant et aimant, la créature raisonnable atteint par son opération jusqu'à Dieu lui-même, on dit que, par ce mode spécial, non seulement Dieu est dans la créature raisonnable, mais encore qu'il habite en elle comme dans son temple. Ainsi donc, en dehors de la grâce sanctifiante, il n'y a pas d'autre effet qui puisse être la raison d'un nouveau mode de présence de la Personne divine dans la créature raisonnable. » ST I 43 . 3

La grâce de la Vierge Marie

- « L'Esprit Saint a *préparé* Marie par sa grâce. Il convenait que fût 'pleine de grâce' la mère de Celui en qui 'habite corporellement la Plénitude de la Divinité' (Col 2, 9). Elle a été, par pure grâce, conçue sans péché comme la plus humble des créatures, la plus capable d'accueil au Don ineffable du Tout-Puissant. C'est à juste titre que l'ange Gabriel la salue comme la 'Fille de Sion' : 'Réjouis-toi' (cf So 3, 14 ; Za 2, 14). »



La grâce de la Vierge Marie

- « Pour être la Mère du Sauveur, Marie ‘fut pourvue par Dieu de dons à la mesure d’une si grande tâche’ (LG 56). L’ange Gabriel, au moment de l’Annonciation la salue comme ‘pleine de grâce’ (Lc 1, 28). En effet, pour pouvoir donner l’assentiment libre de sa foi à l’annonce de sa vocation, il fallait qu’elle soit toute portée par la grâce de Dieu.

Au long des siècles l’Église a pris conscience que Marie, ‘comblée de grâce’ par Dieu (Lc 1, 28), avait été rachetée dès sa conception. C’est ce que confesse le dogme de l’Immaculée Conception, proclamé en 1854 par le pape Pie IX :

La bienheureuse Vierge Marie a été, au premier instant de sa conception, par une grâce et une faveur singulière du Dieu Tout-Puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ Sauveur du genre humain, préservée intacte de toute souillure du péché originel (DS 2803). » CEC 490 - 491

